



Sécheresse, l'évolution dans le Territoire de Belfort



L'état de la ressource en eau dans le Territoire de Belfort s'est fortement dégradé au cours de l'été, passant par plusieurs seuils réglementaires en quelques semaines :

- **1er juin** : L'ensemble du département est placé en niveau **Vigilance sécheresse**.
- **23 juin** : Passage en niveau **Alerte**.
- **1er juillet** : Dégradation rapide de la situation et passage en **Alerte renforcée**.
- **Depuis le 17 juillet** : Le seuil maximal de **Crise sécheresse** a été franchi sur la CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud) et le secteur du Grand Belfort, en raison d'un niveau critique atteint par les réserves d'eau et les cours d'eau du département. Les communes du Sud Territoire restent quant à elles au niveau **Alerte renforcée**.

Principales restrictions en vigueur (niveau Crise)

Le niveau de crise implique des interdictions strictes pour préserver les usages prioritaires (santé, sécurité et eau potable) :

- **Arrosage** : Interdit pour les pelouses, massifs fleuris, espaces verts et terrains de sport. L'arrosage des potagers reste encadré et strictement limité en dehors des heures chaudes (interdit entre 8h00 et 20h00).

- **Nettoyage** : Interdiction totale de laver les véhicules à domicile, ainsi que de nettoyer les façades, toitures, terrasses ou trottoirs.
- **Piscines & plans d'eau** : Remplissage et mise à niveau des piscines privées interdits, tout comme le remplissage des plans d'eau.
- **Prélèvements** : Interdiction de prélever de l'eau directement dans les cours d'eau ou les nappes d'accompagnement (hors abreuvement du bétail).

Pour vérifier la situation exacte ou l'arrêté spécifique appliqué à votre commune, vous pouvez consulter la carte interactive sur le site officiel VigieEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Pluies récentes : ne relâchons pas la vigilance ! Malgré les quelques averses enregistrées ces derniers jours, les précipitations restent insuffisantes pour recharger les nappes et faire remonter durablement le débit des cours d'eau. Les niveaux demeurent au plus bas sur l'ensemble du département. Les arrêtés de restriction et le niveau de crise restent donc pleinement d'actualité : la sobriété dans nos usages de l'eau demeure plus que jamais indispensable.

Bilan intermédiaire

Nos pêches d'inventaire 2026

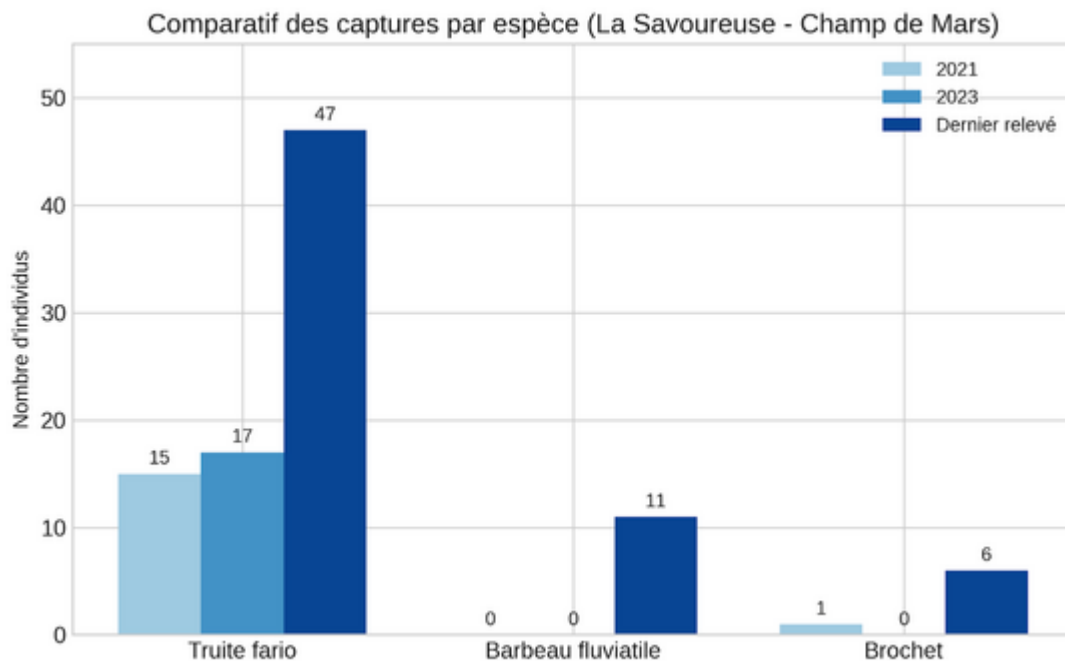


La fin du mois d'août a marqué le début de nos pêches d'inventaire... Celles-ci se sont déroulées sur deux semaines complètes.

Deux pêches participatives ont été ouvertes au grand public dans le cadre de notre collaboration à l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité du Territoire de Belfort :

- **La Savoureuse à Belfort**

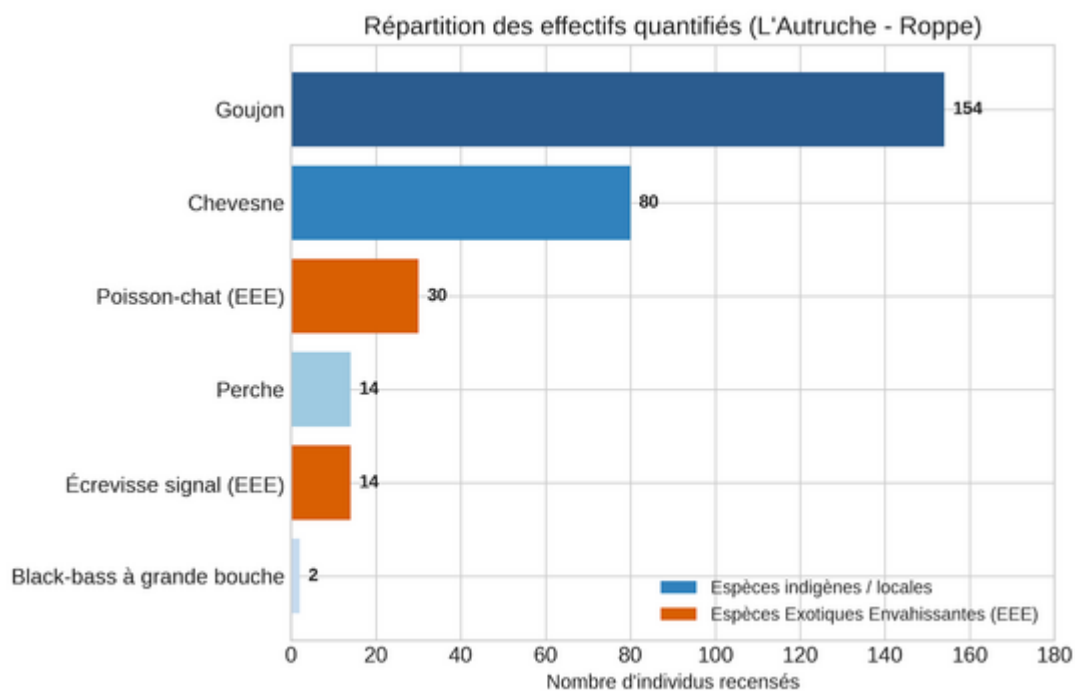
Celle sur *la Savoureuse au Champ de Mars* à Belfort a permis de recenser **15 espèces de poissons**, représentant une biomasse totale d'environ 38,5 kg. *Le peuplement reste diversifié, avec notamment la présence de la truite fario, du chevesne, du chabot, de la loche franche, du goujon, du spirin, du vairon et du barbeau fluviatile*. Plusieurs espèces moins fréquentes ont également été observées, parmi lesquelles *le brochet, la perche, le gardon, la grémille et le poisson-chat*.



Les résultats se distinguent notamment par la capture de 47 truites fario, contre 15 en 2021 et 17 en 2023. La présence de poissons de différentes tailles traduit l'existence de plusieurs classes d'âge. Six brochets ont également été capturés cette année, contre un seul en 2021 et aucun en 2023. Le barbeau fluviatile, absent des relevés précédents, a par ailleurs été observé avec 11 individus. Globalement, la composition du peuplement reste assez proche de celle constatée en 2021 et 2023. L'écrevisse signal, espèce exotique envahissante, demeure également bien présente sur la station.

- **L'Autruche à Roppe**

Celle réalisée sur *L'Autruche à Roppe* a permis de capturer **294 poissons appartenant à 11 espèces**. *Le peuplement était largement dominé par le goujon et le chevesne*.



Quelques *pseudorasboras*, gardons, tanches, loches franches, bouvières et brochets ont également été observés. En revanche, aucune truite n'a été recensée.

Par rapport aux suivis précédents, le nombre de poissons capturés est plus faible qu'en 2018 et en 2020. La composition du peuplement a également changé car les perches et les gardons, particulièrement abondants en 2018, ont laissé place à une nette domination du goujon et du chevesne en 2026.

Ces premiers résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence : ils correspondent aux captures réalisées lors de chaque opération et peuvent varier selon les conditions de pêche. Les faibles débits et les épisodes de sécheresse observés cette année ont notamment pu influencer la répartition des poissons et leur abondance. Le traitement complet des données permettra d'estimer les effectifs des différentes populations, d'analyser plus précisément la structure du peuplement et d'approfondir la comparaison avec les années précédentes.

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour accéder à quelques photos de ces deux pêches, mais également des autres pêches réalisées dans le cadre de notre suivi.

Merci à nos fidèles bénévoles, et à nos collègues des fédérations du Doubs et de Haute-Saône qui sont venus nous assister pour certaines d'entre elles

[GALERIE PHOTOS](#)

Recensement d'une nouvelle espèce : Le Gobie demi-lune





Lors de ces récentes **pêches électriques d'inventaire**, un petit poisson benthique a retenu l'attention de nos équipes : le **Gobie demi-lune** (*Proterorhinus semilunaris*), également appelé *Gobie à nez tubulaire*. Au total, **un peu moins de 100 individus** ont été comptabilisés sur l'Allaine à Bourogne.

Comment le reconnaître sur le terrain ?

- **Taille** : Petit poisson mesurant généralement entre **4 et 9 cm**.
- **Gros plan sur les narines** : C'est son critère d'identification majeur ! Il possède **deux petites protubérances tubulaires (narines)** qui dépassent au-dessus de la lèvre supérieure.
- **La ventouse** : Comme la plupart des gobies, ses deux nageoires pelviennes sont soudées en forme de ventouse, ce qui lui permet de se maintenir sur le fond.
- **Couleur** : Robe marbrée variant du brun-rouge au gris sombre, avec de légères bandes foncées sur le dos. Il ne possède **pas** la tache noire distinctive sur la première nageoire dorsale que l'on retrouve chez le Gobie à tache noire.

Origine et impact environnemental

- **Une espèce exotique** : Originaire du bassin Ponto-Caspien (Mer Noire / Danube), ce gobie a colonisé les bassins hydrographiques français par l'intermédiaire des canaux de navigation et des ballasts de péniches.
- **Habitat préféré** : Il recherche les eaux lentes ou stagnantes, se cachant dans les enrochements, les fonds gravillonnaires ou la végétation aquatique.
- **Enjeu écologique** : Bien que discret, il peut entrer en compétition spatiale et alimentaire avec des espèces autochtones occupant la même niche écologique, comme le Chabot.

Le suivi continu par pêche électrique reste crucial pour cartographier la progression de ces espèces introduites et observer la dynamique des peuplements autochtones.



La Carte d'automne est arrivée !

Offre d'automne : votre carte de pêche à -50% ! L'automne est une saison à part pour pêcher et se ressourcer : températures plus douces, lumière dorée, poissons en pleine activité... Pour (re)prendre le chemin de l'eau, la carte "Personne majeure" passe à moitié prix* dès le 1^{er} septembre ! Rendez-vous sur cartedepeche.fr, ou cliquez ICI. *Offre limitée aux associations de pêche participantes. La réduction ne s'applique pas sur les autres cartes de pêche, sur les options et la réciprocité.

Fermeture de la pêche en 1ère catégorie

RAPPEL : fermeture de la pêche sur les lots de 1ère catégorie à compter du dimanche 20 septembre - 20h06 pour le Territoire de Belfort. À partir de cette date, la pêche y sera strictement interdite afin de garantir la quiétude des milieux aquatiques et de protéger les périodes de reproduction, notamment celle de la truite fario. Merci à toutes et tous pour votre respect de la réglementation et votre engagement dans la préservation de notre faune aquatique.



AAPPMA

Dans nos AAPPMA, passé et futur...

Événements passés et à venir Retrouvez les manifestations de nos AAPPMA, ainsi que l'agenda complet et toutes les dates de ce mois-ci en cliquant sur ICI.

Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique

3 bis, Rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE
Tél. : 03.84.23.39.49

 <https://www.fede-peche90.fr>
 www.cartedepeche.fr

[Voir les mentions légales](#). Pour vous retirer de cette liste d'envoi, [Suivez ce lien](#).